



Département des Bouches du
Rhône
Commune de
Ventabren

Plan Local d'Urbanisme

4.1.6

Plan droit de préemption urbain
renforcé et zonage PLU

RÉVISION N° 1 - RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 11/12/2017

MISE À JOUR N°1
Prise par arrêté n°19/025/CM de la Présidente de la Métropole du 18/02/2019

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1
Approuvée par délibération du conseil métropolitain du 20/06/2019

MODIFICATION N° 1
Approuvée par délibération du conseil métropolitain du 24/10/2019

RÉVISION ALLÉGÉE N° 1
Prescrite par délibération du conseil métropolitain du 18/05/2018

RÉVISION ALLÉGÉE N° 2
Approuvée par délibération du conseil métropolitain du 19/12/2019



Droit de Préemption Urbain
Renforcé (DPUR)
zones UA, UC, UD1, UD2,
AU1, AUE, AU2

